

Remboursement des frais de déplacement

Le formulaire de remboursement des frais de déplacement des électeurs tout comme ceux des membres d'un bureau électoral est à renvoyer à votre administration provinciale (coordonnées ci-dessous) **avant le 14 janvier 2013.**

Province du Brabant wallon

Secrétariat de Madame le greffière provinciale
Parc des Collines - Bâtiment Archimède
Avenue Einstein, 2
1300 Wavre

Province de Luxembourg

Direction des Marchés publics, du
Fonctionnement et du Patrimoine
Clément Bissot
Square Albert, 1^{er}
6700 Arlon

Province du Hainaut

Service du Receveur Provincial
Cellule élections – Nicolas Richelet
Avenue Général de Gaule, 102
7000 Mons

Province de Namur

Monsieur Philippe Hendrick
Inspecteur général
Administration Centrale
Rue du Collège, 33
5000 Namur

Province de Liège

Service du Collège provincial
Chef de division – Patrick Roufosse
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège